# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

# Réunion du 20 décembre 2012

#### Convocation du 11 décembre 2012

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session ordinaire le vingt décembre deux mille douze à dix huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

## Présent(e)s :

#### Pour les communes :

BARRE Edmond –BEL Jean-Marie - BELLI Gilles – BISSON Yves - BLANC Francis - BONVALLOT Jean-Pierre - BRUCKERT Claude - CHIPEAUX Dominique –CHRIST Cyrille - DEMUTH Robert - DUPREZ Jean-Jacques - FRICK Daniel – GAIDOT Michel - GASPARI Dominique – GIROL Henri - GIRARD Claude – HARZALLAH Jean-Pierre - HENRY Patrice – KUNZINGER Thierry – MANSUY Anne - MARTIN Pascal – MAUFREY Jacques - MESCHKAT Stéphane – OUASSIN André - PETIT PRETRE Jocelyne – REINICHE Hubert – REMY Bernard - RICHE Guy – SCHROLL Michel - SERRE Bernard – STREHL Christian - TENAILLON Bernard - TORCHE Anne-Marie - VIVOT Sébastien

#### 34 présents pour les communes

Pour les établissements publics

O présent pour les établissements publics

### Absent(e)s excusé(e)s :

CHEVALIER Bertrand – CODDET Christian - FAIVRE Michèle-Alice – FAURE Françoise – FISCHER Denis – GRESET Agnès - GRISEY Hervé - GUY Patrick – JEANGERARD Denis – MICLO Guy - MOREL-GRUNBLATT Anny – MOUGENOT Albert - PARROT Eric – PETITJEAN Emmanuel - RIBREAU Christian - SCHROEDER Bernard – SCWARTZ Maurice

#### **Assistaient:**

RHODES Dimitri - LOMBARD Nathalie

# 1) <u>Décision modificative n°3 du budget primitif 2012</u>

Monsieur le Président présente à l'assemblée une décision modificative n°3 du budget primitif 2011 qui se présente selon les indications du document ci-annexé (annexe 1)

La décision modificative ainsi présentée qui a pour but principal de répondre à des demandes de régularisation de notre comptable est adoptée à l'unanimité.

# 2) <u>Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune</u> de Moval

Par délibération du Bureau du 7 juin 2012, il a été créé un fonds de concours avec la commune de Moval pour des travaux de dissimulation des réseaux de distribution électrique « rue des soies ».

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la modification ci-après du plan de financement de ce fonds de concours :

« L'opération d'enfouissement rappelée ci-dessus représente un montant total de 59 036,45 € HT à financer

Grâce aux dotations versées par le concessionnaire chaque année au SIAGEP, ce dernier est en mesure de prendre à sa charge 36 012,23 € HT

La participation de la commune de Montreux Château au fond de concours s'élève donc à 23 024,22 € HT, qui s'imputeront sur l'article 2041 de la section d'investissement du budget communal, avec amortissement sur 15 ans

Cette somme sera versée au SIAGEP selon un calendrier établit par convention séparée, qui tiendra compte de l'avancement du chantier ».

Le Comité, à l'unanimité décide :

- de modifier le fond de concours ouvert par le Bureau syndical du 7 juin 2012 pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension situé rue des soies selon les montants précités
- 3) <u>Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune</u> de Valdoie

Par délibération du Bureau du 7 juin 2012, il a été créé un fonds de concours avec la commune de Valdoie pour des travaux de dissimulation des réseaux de distribution électrique « rue de Turenne ».

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la modification ci-après du plan de financement de ce fonds de concours :

« L'opération d'enfouissement rappelée ci-dessus représente un montant total de 63 689,21 € HT à financer

Grâce aux dotations versées par le concessionnaire chaque année au SIAGEP, ce dernier est en mesure de prendre à sa charge 38 850,42 € HT

La participation de la commune de Valdoie au fond de concours s'élève donc à 24 838,79 € HT, qui s'imputeront sur l'article 2041 de la section d'investissement du budget communal, avec amortissement sur 15 ans

Cette somme sera versée au SIAGEP selon un calendrier établit par convention séparée, qui tiendra compte de l'avancement du chantier ».

Le Comité, à l'unanimité décide :

 de modifier le fond de concours ouvert par le Bureau syndical du 7 juin 2012 pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension situé rue de Turenne selon les montants précités 4) Modification de la délibération pour ouverture d'un fonds de concours avec la commune de Trévenans

Par délibération du Bureau du 7 juin 2012, il a été créé un fonds de concours avec la commune de Trévenans pour des travaux de dissimulation des réseaux de distribution électrique « RD437 ».

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la modification ci-après du plan de financement de ce fonds de concours :

« L'opération d'enfouissement rappelée ci-dessus représente un montant total de 120 869,64 € HT à financer

Grâce aux dotations versées par le concessionnaire chaque année au SIAGEP, ce dernier est en mesure de prendre à sa charge 73 730,48 € HT

La participation de la commune de Valdoie au fond de concours s'élève donc à 47 139,16 € HT, qui s'imputeront sur l'article 2041 de la section d'investissement du budget communal, avec amortissement sur 15 ans

Cette somme sera versée au SIAGEP selon un calendrier établit par convention séparée, qui tiendra compte de l'avancement du chantier ».

Le Comité, à l'unanimité décide :

 de modifier le fond de concours ouvert par le Bureau syndical du 7 juin 2012 pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension situé RD437 selon les montants précités

#### 5) **Budget primitif 2013**

Monsieur Gaidot, présente le budget primitif 2013 à l'assemblée.

Le budget se décompose, pour le service électricité, le service informatique et le service SIG, selon les indications du document ci-annexé (annexe 1).

Le budget primitif 2013 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel GAIDOT